

**ARRETE N° 2021-05**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'ECOLE  
INTERNATIONALE D'ETUDES POLITIQUES (EEP), MONSIEUR YVES PALAU**

**POUR LES OPERATIONS DE CERTIFICATION DU « SERVICE FAIT VALORISE » DANS L'APPLICATION  
SIFAC**

**L'Administrateur Provisoire de l'EEP, Monsieur Yves Palau**

- Vu les articles L.713-9 et R.719-80 du Code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 Novembre 2012 à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil ;
- Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée pour effectuer la certification dans l'application SIFAC du « Service Fait Valorisé » aux personnes désignées dans le tableau ci-dessous :

Délégués		Fonctions occupées	Composante
CARRIERE	Christophe	Responsable financier	IPAG/EEP
MORLAT	Séverine	Responsable administrative	IPAG/EEP

**Article 2 :**

Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 08 janvier 2021

**L'Administrateur Provisoire de l'EEP  
Monsieur Yves Palau**

